

Rupture d'un contrat cdi pas signé

Par Kibus, le 28/09/2008 à 23:54

Bonjour,

Au départ je travail pour une entreprise du secteur automobile et on me propose de changer d'entreprise pour travailler sur un autre site appartenant au même groupe en tant que cadre (même statut et même niveau).

Depuis le 1 juillet 2008 un nouveau contrat de travail (CDI) et un protocole d'accord m'ont alors été présenté et remis mais je n'ai jamais rien signé en justifiant cela par le fait de vouloir revoir quelques points et depuis personne dans mon entreprise s'en est réellement préoccupé.

Aujourd'hui je souhaite quitter cette entreprise dans la mesure où j'ai trouver un autre emploi qui souhaite que je me libère très rapidement. Puis-je considérer je suis en CDI depuis le 1 juillet 2008 avec une période d'essai de 3 mois (cadre) en justifiant par mes fiches de paye qui démarre dans cette entreprise à partir de cette date (dessus mon ancienneté prend en compte la période effectuée dans la précédente entreprise) ?

Dans ce cas précis jusqu'à quand suis-je encore en période d'essai ? Quelle est mon préavis à effectuer ?

Par avance, merci Kibus